

Questions orales

Comment se fait-il que la politique du gouvernement vient de changer?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Elle n'a pas changé, monsieur le Président. Je pensais qu'il aurait été évident même à un simple d'esprit que l'enquête impartiale se déroulerait dans le contexte de l'ensemble des dispositions du code d'éthique, qui exige entre autre chose, d'éviter toute violation réelle ou apparente des lignes directrices. En outre, j'ai affirmé à maintes reprises que la lettre du 9 septembre 1985, que le premier ministre a envoyée à tous ses ministres, sera partie intégrante du mandat de l'enquêteur. Je me demande comment je pourrais être plus précis.

[Français]

L'OBJET DE L'ENQUÊTE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait grandement clarifier la situation, ce qu'il semble avoir de la difficulté à faire, en nous assurant que l'enquête soi-disant indépendante et impartiale ne considérera qu'un seul point central, à savoir si oui ou non les lignes directrices ont été brisées, parce qu'au rythme où le vice-premier ministre est en train de jeter dans la poubelle de cette enquête un million de détails, l'eau va être tellement trouble que personne ne s'y retrouvera. Veuillez nous assurer que seul le point central fera l'objet d'une décision.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est long, trop long.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Veuillez nous assurer si oui ou non les lignes directrices ont été contrevenues.

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, depuis deux semaines et demie l'opposition a fait toutes sortes d'allégations. On dirait qu'elle veut me demander maintenant de faire en sorte que l'enquête ait une portée limitée afin qu'elle n'ait pas trait à ces allégations.

M. Gauthier: Nous voulons faire l'enquête nous-mêmes.

M. Nielsen: On dirait maintenant, monsieur le Président, que l'opposition cherche à mettre en doute l'impartialité de l'enquêteur avant même qu'il soit connu, qu'il soit désigné, même avant que son mandat ait été défini. Peut-on appeler cela de l'impartialité? Dites-le-moi.

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. La parole est aux députés maintenant. Le député de Regina-Est.

* * *

● (1430)

LES AÉROPORTS

L'ADJUDICATION DES CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ AUX AÉROPORTS DE MONTRÉAL

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, hier, le ministre des Transports nous a dit qu'il avait étudié les

antécédents des entreprises qui ont obtenu récemment des contrats pour la fourniture de services de sécurité aux aéroports de Montréal. Il a ajouté qu'il savait qui est propriétaire de l'entreprise appelée à remplacer la société Services de protection Burns qui, aux prises avec une grève de ses employés, a dû se désister.

Le ministre sait-il que cette nouvelle société, qui a reçu un contrat de un million de dollars, existe depuis moins de deux semaines et ne possède même pas de permis d'agence de sécurité de quelque province que ce soit? Cette société est-elle cautionnée? Est-elle assurée? Va-t-on ainsi resserrer la sécurité dans les aéroports? En vertu de quel permis va-t-elle exercer ses activités?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Comme je l'ai dit hier à la Chambre, monsieur le Président, la société Air Canada, devant le désir de la société Services de protection Burns de se désister, a confié les services de sécurité à deux entreprises. Ces deux entreprises vont assumer le contrat précédemment adjugé à Burns.

Je continue de vérifier les détails. Les journaux ont révélé de nouveaux renseignements que je vais vérifier. Je vais certes m'empresser de communiquer au député et à la Chambre les renseignements disponibles dès que j'en aurai vérifié les détails et que je serai en mesure de répondre aux questions posées.

M. le Président: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) peut poser une question supplémentaire.

LA SOCIÉTÉ-MÈRE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire si cette nouvelle société n'est pas en fait une façade qui exercera ses activités en vertu d'un permis détenu par une autre société appartenant en partie à la femme d'un ministre du cabinet? Pourquoi cette société a-t-elle obtenu un contrat de un million de dollars pour son premier travail avant même d'avoir obtenu un permis? Pourquoi la société-mère détient-elle des contrats à Regina, Saskatoon et Winnipeg? En l'occurrence, ne sommes-nous pas encore en présence d'un conflit d'intérêts?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la question du député renferme un certain nombre d'allégations auxquelles je ne vais certainement pas souscrire sans avoir vérifié les faits. Je crois savoir que c'est en mars 1986 que certains contrats ont été adjugés dans l'ouest du Canada.

Quant à l'allégation au sujet de la femme d'un sénateur, le sénateur lui-même a fait une déclaration hier au Sénat pour préciser la situation. Je suis persuadé que, pour éviter qu'il y ait conflit d'intérêts ou même apparence de conflits d'intérêts, l'honorable sénateur a pris les dispositions voulues.